

# La V<sup>e</sup> République entre en territoire tout à fait inconnu

**L'Assemblée nationale** se retrouve sans majorité, divisée en trois blocs de taille comparable, entre le Nouveau Front populaire, la coalition présidentielle et l'extrême droite. Pour rendre la France gouvernable, il faudra que les responsables politiques découvrent l'art du compromis.

64

## Jours consécutifs

Comme le rappelle le site d'information Politico, la dernière longue période d'affaires courantes date de l'IV<sup>e</sup> République : 64 jours consécutifs.

Analyse Laure de Charette  
Correspondante en France

**A**près un mois de passions tristes, de trahisons et de violences, les responsables politiques français vont devoir se parler, s'écouter et découvrir l'art du compromis s'ils veulent rendre la France gouvernable. "Ce sera un apprentissage à vitesse accélérée", ironise Olivier Rouquan, enseignant-chercheur en sciences politiques et chercheur associé au Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques. Au lendemain du second tour des élections législatives anticipées, l'Assemblée nationale se retrouve sans majorité, divisée en trois blocs de taille comparable, entre le Nouveau Front populaire (182), la coalition présidentielle (168) et l'extrême droite (143). Une situation inédite sous la V<sup>e</sup> République.

## "Tenter de nommer un gouvernement après l'été"

Côté calendrier, le Premier ministre Gabriel Attal a remis ce 8 juillet matin sa démission au président de la République, tout en précisant qu'il "assumerait [ses] fonctions aussi longtemps que [son] devoir l'exigera". Emmanuel Macron lui a justement

demandé de rester "pour le moment afin d'assurer la stabilité du pays".

"L'exécutif va essayer de gérer les affaires courantes, qui en réalité n'en sont pas, puisqu'il s'agit notamment des Jeux olympiques de Paris 2024 et du maintien de l'ordre public, explique Olivier Rouquan. Puis du 18 au 20 juillet aura lieu la désignation des titulaires des postes clés à l'Assemblée : les présidents de groupe, les présidents de commissions et le président de l'Assemblée nationale."

Les députés nouvellement élus ont jusqu'au 18 juillet pour s'affilier à un des groupes politiques, lesquels doivent se déclarer dans la majorité ou dans l'opposition, ce qui permettra d'y voir un peu plus clair. "L'exécutif tentera ensuite de nommer, sans doute après l'été, un gouvernement qui, sans être majoritaire, éviterait la censure et arriverait à susciter une neutralité, disons bienveillante, d'une partie des députés", poursuit le politologue. En théorie, le président de la République a le pouvoir de nommer qui il veut à Matignon. Dans les faits, il est censé choisir un candidat susceptible d'obtenir le soutien d'une majorité de députés ou au moins de ne pas susciter le rejet d'une majorité d'entre eux.

Le Président l'a dit, il compte prendre son temps pour voir comment les rapports de force se réequi-

## PROJECTION DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE

